



109, Rue Tête d'Or
69006 Lyon

SAS au capital de 5 986 008 €
RCS : 351 497 649



44 Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon

SAS au capital de 2 297 184 €
RCS : 632 013 843

BOIRON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

BOIRON

Société anonyme

RCS : Lyon 967 504 697

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société BOIRON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOIRON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce et L. 22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la directrice générale.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BOIRON par l'assemblée générale du 25 mai 2023 pour le cabinet Forvis Mazars et pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, le 22 avril 2025

Grant Thornton

Lyon, le 22 avril 2025

DocuSigned by:
 Emmanuel CHARNAVEL
6D723299586740F...

Emmanuel CHARNAVEL

Signé par :
 Françoise MECHIN
4B2D736D87454BD...

Françoise MECHIN

COMPTES ANNUELS

États financiers

Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL (en milliers d'euros)	Paragraphes	31/12/2024	31/12/2023
Montant net du chiffre d'affaires	2	335 537	335 829
Production stockée ou déstockée		(1 049)	2 151
Production immobilisée		3 277	3 038
Subventions d'exploitation		265	180
Reprises sur provisions et transferts de charges	11-15	13 485	19 938
Autres produits	2	6 300	5 904
Total des produits d'exploitation		357 816	367 039
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		39 860	46 314
Variation de stocks marchandises et autres approvisionnements		1 109	(1 709)
Autres achats et charges externes		97 485	104 357
Impôts, taxes et versements assimilés		8 569	8 610
Salaires et traitements	3-4	93 035	93 487
Charges sociales		42 753	42 415
Dotation aux amortissements sur immobilisations	8-9	23 919	25 600
Dotation aux provisions sur actif circulant et risques et charges	11-15	4 940	6 599
Autres charges	2	11 678	9 701
Total des charges d'exploitation		323 348	335 374
Résultat d'exploitation		34 468	31 666
Produits des participations		6 519	3 785
Produits des valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé, autres intérêts		2 528	6 586
Reprises sur provisions	15	8 947	3 458
Différences positives de change		3 928	5 195
Produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement		934	1 364
Total des produits financiers		22 857	20 388
Dotations financières aux amortissements et aux provisions		4 838	10 330
Intérêts et charges assimilées		1 345	1 318
Différences négatives de change		4 096	5 438
Total des charges financières		10 279	17 087
Résultat financier	6	12 577	3 301
Résultat courant avant impôt		47 045	34 967
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		99	3
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 591	948
Reprises sur provisions exceptionnelles et transferts de charges	9-15	9 747	15 324
Total des produits exceptionnels		11 437	16 274
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		5 272	11 148
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		10 845	1 192
Dotations aux provisions exceptionnelles	8-9-15	25 367	4 808
Total des charges exceptionnelles		41 484	17 149
Résultat exceptionnel	7	(30 047)	(874)
Intéressement		6 081	3 455
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	1 364
Impôts sur les bénéfices		788	6 585
Bénéfice de l'exercice		10 129	22 689

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Paragraphes	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2024 net	31/12/2023 net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8	205 032	114 803	90 228	91 045
Brevets, licences, marques		3 457	3 392	65	65
Logiciels informatiques		119 493	100 897	18 595	18 157
Droits au bail et fonds commerciaux		72 620	10 514	62 106	62 106
Immobilisations incorporelles en cours		9 462	-	9 462	10 717
Avances et acomptes sur immobilisations		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9	415 710	300 044	115 666	125 768
Terrains et agencements		43 960	23 542	20 418	21 491
Constructions et agencements		189 548	139 764	49 784	56 032
Installations techniques, matériels et outillages		154 495	118 881	35 613	39 241
Autres immobilisations corporelles		19 481	17 857	1 625	1 968
Immobilisations en cours		8 226	-	8 226	6 821
Avances et acomptes sur immobilisations		-	-	-	215
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10	146 060	47 331	98 729	102 527
Titres de participation		123 389	44 154	79 234	80 183
Créances rattachées à des participations		1 823	-	1 823	3 743
Autres immobilisations financières		20 848	3 176	17 671	18 601
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		766 801	462 178	304 623	319 340
STOCKS	11	71 528	3 706	67 822	69 235
CRÉANCES D'EXPLOITATION	12	81 327	343	80 984	71 958
Clients et comptes rattachés		50 493	228	50 265	47 074
Autres créances		30 834	115	30 719	24 884
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS	13	54 514	-	54 514	53 101
COMPTES DE RÉGULARISATION	12	4 048	-	4 048	3 672
TOTAL ACTIF CIRCULANT		211 418	4 049	207 368	197 965
Écarts de conversion actif		25	-	25	154
TOTAL ACTIF		978 244	466 227	512 017	517 458

PASSIF (en milliers d'euros)	Paragraphes	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		331 448	332 198
Capital social		17 545	17 545
Primes liées au capital social		79 876	79 876
Réserve légale		2 201	2 201
Réserves diverses		212 506	212 506
Report à nouveau		19 320	20 069
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		10 129	22 689
Subventions d'investissements		-	-
Provisions réglementées		37 995	39 095
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	14	379 572	393 982
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15	33 475	19 701
DETTES FINANCIÈRES		552	815
Emprunt obligataire		-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		518	759
Emprunts et dettes financières divers		34	56
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		28 442	34 104
DETTES FISCALES ET SOCIALES		38 014	38 903
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS		1 948	2 016
AUTRES DETTES		29 293	27 613
COMPTES DE RÉGULARISATION		455	308
TOTAL DETTES ET RÉGULARISATIONS	16	98 704	103 760
Écarts de conversion passif		265	16
TOTAL PASSIF		512 017	517 458

Tableau de flux de trésorerie

Tableau de financement social (en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'activité	46 248	51 059
Résultat net (avant répartition)	10 129	22 689
Dotations et reprises d'amortissements	22 817	24 812
Dotations et reprises de provisions	9 012	(5 634)
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	9 670	7
Subventions d'investissement rapportées au résultat	-	-
Capacité d'autofinancement	51 628	41 874
Variation du besoin en fonds de roulement	(5 380)	9 185
Flux de trésorerie liés à l'investissement	(21 132)	(27 013)
Cessions d'immobilisations	8	12
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(7 101)	(7 951)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 969)	(8 469)
Acquisitions d'immobilisations financières :		
- Achat d'actions auto-détenues contrat de liquidité	-	(2 389)
- Autres immobilisations financières	(14 628)	(10 394)
Diminution des immobilisations financières :		
- Cessions d'actions auto-détenues contrat de liquidité	-	1 972
- Autres immobilisations financières	6 558	206
Flux de trésorerie liés aux opérations financières	(23 439)	(200 342)
Variation de capital	-	-
Achat d'actions auto-détenues hors contrat de liquidité	-	-
Dividendes attachés aux actions auto-détenues	247	204
Distribution de dividendes		
- Dividende ordinaire	(23 686)	(19 300)
- Dividende exceptionnel	-	(179 873)
Financements stables :		
- Remboursement emprunt intra-groupe	-	-
- Autres financements stables	-	(1 373)
Variation de trésorerie	1 677	(176 296)
Trésorerie à l'ouverture	52 320	228 616
Trésorerie à la clôture	53 996	52 320
Variation de trésorerie	1 677	(176 296)

Annexe aux comptes sociaux

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

BOIRON, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français. Son activité principale est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques.

Son siège social est situé 2, avenue de l'Ouest Lyonnais, 69510 Messimy, France.

Au 31 décembre 2024, BOIRON société mère établit les comptes consolidés de l'ensemble du Groupe.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2025.

Principaux évènements de l'exercice 2024

- Le chiffre d'affaires de BOIRON SA est stable (335 537 K€, -292 K€ par rapport à 2023). On constate une baisse des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun et des spécialités en France et une baisse de l'export direct compensée par une hausse de 18% des ventes à nos filiales.

Évolution de la gouvernance du Groupe.

- Le Conseil d'Administration des Laboratoires BOIRON, réuni le 3 juillet 2024 sous la présidence de Thierry Boiron, a acté une évolution de la gouvernance du Groupe.
Dans ce cadre, Thierry Boiron a été nommé Directeur Général en remplacement de Valérie Lorentz-Poinsot, qui a démissionné concomitamment de son mandat d'administratrice.
Anabelle Flory-Boiron, qui a travaillé 19 ans au sein des Laboratoires BOIRON jusqu'en décembre 2021 et qui est Administratrice de BOIRON SA depuis 2020, a été nommée Présidente du Conseil d'Administration en remplacement de Thierry Boiron.
- Le Conseil d'Administration des Laboratoires BOIRON, réuni le 11 décembre 2024 sous la présidence d'Anabelle Flory-Boiron, a nommé, sur proposition de Thierry Boiron, Pascal Houdayer Directeur Général, à compter du 1^{er} janvier 2025. Thierry Boiron reste à ses côtés, à la fois en tant que Président de BOIRON DÉVELOPPEMENT pour l'ensemble des orientations et décisions stratégiques, et comme Directeur Général Délégué de BOIRON SA pour animer certaines missions spécifiques. En tant que Directeur Général, Pascal Houdayer est directement rattaché au Conseil d'Administration de la société dont il devient membre à compter du 1^{er} janvier 2025.

ABBI

Le Groupe BOIRON a pris le contrôle de la société ABBI en date du 28 février 2022, start-up spécialisée dans la cosmétique individualisée, grâce à l'Intelligence Artificielle, située à Sainte-Foy-lès-Lyon. (cf. annexe des comptes sociaux 2022). A la suite de l'analyse stratégique menée sur la fin de l'année 2023, la décision a été prise début 2024 de se désengager de ABBI : BOIRON SA avait décidé de provisionner au 31 décembre 2024 à 100% les titres de participation de ABBI (1 750 K€) et le compte courant entre BOIRON SA et ABBI soit 6 200 K€.

Le 14 juin 2024, une augmentation de capital par incorporation de comptes courants a été réalisée. Les provisions ont été reprises en 2024, suite à la cession des titres en juin 2024 à 1 €. La moins-value de cession (nette des reprises de provisions sur titres et comptes courants) s'élève à 1 727 K€ dont -9 677 K€ en résultat exceptionnel et +7 950 K€ en résultat financier.

Autres évènements

- En début d'année 2024, la structure capitalistique du Groupe BOIRON a été modifiée à la suite de l'offre publique d'achat simplifiée qui s'est déroulée du 11 au 31 janvier 2024. Ainsi, au 29 février 2024, après la clôture de l'offre, le capital de la société BOIRON S.A. était détenu pour environ 79% par BOIRON DÉVELOPPEMENT, le solde de 20% étant détenu par d'autres investisseurs sur le marché boursier (hors actions d'autocontrôle de 1%).
- Les Laboratoires BOIRON ont présenté le 21 novembre 2024 aux partenaires sociaux et au Conseil d'Administration, un nouveau projet de réorganisation (cf. paragraphe 6).
Ce projet entraînerait en France la suppression de 145 postes dont 117 pourvus et 28 vacants, selon la répartition suivante :
 - la fermeture de 4 établissements de distribution à Clermont-Ferrand, Dijon, Reims et Antibes (Sophia-Antipolis), qui aurait pour conséquence la suppression de 73 postes ;
 - la fermeture de 7 préparatoires au sein des établissements de distribution de Bordeaux, Marseille, Nancy, Nantes, Rennes, Toulouse, Tours, qui entraînerait la suppression de 40 postes ;
 - la suppression de 32 postes dans la visite médicale.Il est à noter, par ailleurs, la création de 8 postes au niveau du réseau pharmaceutique des Responsables du Développement de l'Homéopathie (RDH).

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Principes comptables généraux

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- en respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - de continuité de l'exploitation,
 - de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - d'indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques, sous réserve de la réévaluation de 1976. Postérieurement à cette date, aucune réévaluation n'a été constatée dans les comptes.

La société a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2024 le nouveau règlement ANC 2023-05 du 10 novembre 2023, publié le 30 décembre 2023 au Journal Officiel, sur les solutions informatiques. Ce nouveau règlement a été appliqué de manière prospective aux dépenses engagées à compter du 1^{er} janvier 2024 liées à des solutions informatiques. L'impact est non significatif sur les comptes sociaux.

1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Ce dernier correspond à la valeur nominale historique des actifs incorporels, excepté pour ceux issus de la fusion avec DOLISOS, qui ont été apportés à leur valeur réelle.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations incorporelles.

• Frais de recherche et de développement :

Les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. La société immobilise les frais de développement lorsque les critères d'activation sont respectés. En pratique, les frais de développement activés correspondent aux frais liés à des logiciels informatiques (cf. infra).

• Brevets, licences et marques :

Les dépenses liées aux brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisées. Seuls les brevets acquis sont classés dans cette rubrique. Ces derniers sont amortis sur vingt ans. Les concessions de brevets, ne remplissant pas les critères de pleine propriété, ne sont pas immobilisées. Les marques qui figurent à l'actif sont des marques acquises ou valorisées à l'occasion d'opérations d'apports ou de fusions. Elles ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée de vie n'étant pas programmée dans le temps. Un test de dépréciation est mis en œuvre à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (notamment baisse significative des ventes de produits distribués sous la marque). Le test est réalisé sur la base d'une approche multicritères (rentabilité, chiffre d'affaires).

- **Logiciels informatiques :**

La société a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2024 les dispositions du nouveau règlement ANC 2023-05 du 10 novembre 2023 sur les dépenses liées aux solutions informatiques, qui en pratique sont proches des règles appliquées précédemment. Les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants, dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais, et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de un à cinq ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les progiciels de gestion intégrés de type ERP, compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de huit ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

- **Fonds commerciaux :**

Les fonds commerciaux figurant à l'actif ne sont pas amortis, car la société n'a pas identifié de durée limitée prévisible à leur exploitation (durée d'utilisation non limitée).

- **Malis techniques :**

La société avait opté en 2016 pour ne pas retraiter l'affectation extra-comptable des malis techniques existant au 1^{er} janvier 2016. Les malis étaient affectés précédemment au fonds commercial. L'analyse effectuée dans le cadre de l'application du règlement de l'ANC n° 2018-06 (cf. supra) en 2016 avait confirmé une durée d'utilisation non limitée pour les malis techniques comme pour les fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux acquis et les malis techniques affectés aux fonds commerciaux, font donc l'objet de tests de dépréciation chaque année à la clôture de l'exercice, même en l'absence d'indice de perte de valeur, par rapport à la valeur d'usage (flux actualisés de trésorerie).

Les tests sont effectués en tenant compte de la manière dont les fonds commerciaux sont suivis en interne. Ainsi, les fonds commerciaux qui ne sont plus suivis distinctement, et sont devenus fongibles, sont testés au niveau auquel ils sont suivis par la Direction.

1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors apports de DOLISOS, sont évaluées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires selon les critères déterminés par la réglementation ANC 2015-06 et 07 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations issues de la fusion avec DOLISOS ont été apportées à leur valeur réelle. La valeur d'apport a ainsi été enregistrée comme la valeur brute des immobilisations correspondantes et un nouveau plan d'amortissement, conforme à la réglementation et à la pratique de BOIRON, a été déterminé.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations corporelles.

La société a opté pour la constatation en charges des frais d'acquisition des immobilisations (droit de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes) et non l'intégration dans le prix de revient des immobilisations concernées.

Les éléments de l'actif immobilisé suivent l'approche par composants : ils sont répartis entre immobilisations décomposables (structure et composants identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur des durées d'utilisation propres) et non décomposables.

La société n'a pas de dépense de gros entretien ou de grande révision, n'évoluant pas dans un secteur d'activité concerné par ce type de dépenses. Lorsque leur durée d'utilisation attendue est supérieure à un an, les pièces de rechange et de sécurité significatives sont immobilisées.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité des actifs correspondants pour l'entreprise, en fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les différences entre les amortissements économiques et les amortissements fiscaux sont constatées en amortissements dérogatoires, les soldes à la clôture sont présentés dans une rubrique distincte des capitaux propres et les variations sont constatées en résultat exceptionnel.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont les suivantes ; elles sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

Éléments d'actif	Amortissements	
	Économiques	Fiscaux
Constructions gros œuvres	30 ans	20 ans
Constructions autres composants	20 ans	20 ans
Agencements des constructions	10 ans	10 ans
Matériel industriel	12 ans	8 ans
Matériel de bureau, informatique, roulant	3 à 5 ans	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans

1.4 Immobilisations financières

• Titres de participation :

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des frais d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est appréciée en tenant compte de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente), et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon des modalités proches de celles retenues dans les comptes consolidés pour les tests de dépréciation des actifs non courants. Sauf situations exceptionnelles, la valeur actuelle est au moins égale à la situation nette de la société.

• Actions auto-détenues :

Les actions auto-détenues sont présentées au bilan en immobilisations financières.

La valeur actuelle des actions auto-détenues est égale au cours moyen du mois de décembre. À la clôture, une comparaison est effectuée entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur actuelle. Cette comparaison peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice ; elles sont comptabilisées sous forme d'une dépréciation.

1.5 Stocks

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2015-06, la société n'a pas retenu l'option d'intégrer des frais financiers de la période de fabrication dans la valorisation des stocks.

Les stocks des matières premières, des marchandises et des approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Le coût des matières premières, des marchandises et des approvisionnements a été valorisé suivant la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks des produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué des consommations et des charges directes et indirectes de production, dont les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur réalisable d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée, des indices de pertes de valeur sont pris en compte, comme la rotation ou l'obsolescence des produits.

1.6 Créances et dettes

• Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour de la transaction. Les écarts de change entre le cours de règlement et le cours de la date de transaction sont constatés en résultat d'exploitation ou en résultat financier, en fonction de la nature des créances et des dettes dans le respect du règlement de l'ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères non dénouées à la clôture de l'exercice sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Ces principes s'appliquent que les créances et les dettes soient couvertes ou non.

Le traitement des couvertures des créances et dettes libellées en monnaies étrangères est expliqué au paragraphe 1.8.

Une dépréciation est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à leur valeur comptable. L'analyse du risque client est réalisée au cas par cas, en tenant compte d'une probabilité de défaillance et d'une probabilité de pertes en cas de défaut de paiement. Les probabilités sont estimées en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance ou l'existence d'un litige.

Les provisions sont constituées en tenant compte des garanties reçues, le cas échéant.

- **Comptes courants :**

Une provision est constatée lorsque les perspectives de règlement attendues sont inférieures à la valeur comptable.

1.7 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque BOIRON a une obligation à l'égard d'un tiers, obligation dont le montant peut être estimé de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions couvrent les provisions pour réorganisation, les litiges sociaux et commerciaux, les provisions pour retours de marchandises, les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures, les provisions pour pertes de change et les provisions pour gratification versée aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Dans le cas de réorganisations, une obligation est constituée dès lors que la réorganisation a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé à échéance déterminée ou d'un début d'exécution.

La société ne comptabilise pas les engagements de retraite, à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005 et des cotisations versées à un fonds et constatées en charges l'année de leur versement. Le montant de la provision apportée a été figé, conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés.

L'engagement indiqué en annexe est calculé selon les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC, modifiée par la décision du 5 novembre 2021. BOIRON a opté, à compter de 2021, et compte tenu des caractéristiques de la convention collective applicable, de répartir le montant des droits sur la période de services pour laquelle le salarié acquiert des droits et non plus, comme précédemment, au prorata de l'ancienneté acquise sur l'ancienneté totale. Compte tenu de l'existence de plafonds des droits, le changement a conduit à réduire le montant de l'engagement (la date de début de constitution de provision est différée).

La quote-part des engagements que la société s'est engagée à verser conventionnellement aux salariés compris dans le PSE et répondant à certains critères ont été constatés au sein de la provision pour réorganisation, car cette mesure s'inscrit dans le cadre de la résiliation des contrats de travail des salariés telle que définie dans le PSE, et l'obligation est considérée comme certaine à la date de clôture. La fraction du fonds que la direction a décidé d'affecter au versement des indemnités lors du départ en retraite des salariés concernés est constatée en produit à recevoir à la clôture de l'exercice. La dotation de la provision et le produit à recevoir ont été constatés en résultat exceptionnel.

Le montant de l'engagement total net de la provision, comptabilisée au titre de DOLISOS, résiduelle et nette de la juste valeur des fonds versés auprès d'un organisme externe, est communiqué en engagements hors bilan au paragraphe 15.5.

De même, les engagements contractés au titre de l'Accord de Préparation à la Retraite (APR) et assimilés à des avantages postérieurs à l'emploi, figurent au paragraphe 19 parmi les engagements hors bilan.

En revanche, et conformément à la réglementation en vigueur concernant les avantages long terme, une provision est constatée pour tenir compte des gratifications à verser au titre des médailles du travail.

1.8 Instruments financiers

Conformément à la recommandation de l'ANC 2015-05 et aux principes définis dans le Plan Comptable Général (art. 372-1s), la société comptabilise les variations de valeur des contrats d'instruments financiers à terme à la clôture de l'exercice (essentiellement ventes à terme de devises dans le cadre de la politique de couverture de change des ventes en devises du Groupe, et dans le cadre de la couverture de prêts et de dividendes, cf. paragraphe 19.3) comme suit, depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- le principe général est que les impacts des instruments financiers qui répondent aux critères de couverture définis par le règlement sont constatés de manière symétrique par rapport à l'élément couvert, dès lors que les critères de couverture définis par le règlement sont respectés,
- les variations de juste valeur liées aux opérations de couverture de flux de trésorerie ne sont pas constatées en résultat à la clôture,

- les variations de juste valeur des opérations de couverture de créances et dettes en devises sont présentées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, comme explicité dans le paragraphe 1.6, en pertes et produits de change, dans la mesure où ces instruments sont négociés sur un marché organisé dont la liquidité peut être considérée comme assurée. Les variations de juste valeur sont constatées de manière symétrique aux opérations couvertes,
- à la clôture de l'exercice, les gains latents sur les opérations couvertes viennent en diminution de la perte de change latente sur les éléments couverts. Seule la perte de change nette sur l'opération couverte est constatée, en tenant compte des gains latents sur les opérations de couverture. Les éventuels gains latents nets sur les opérations de couverture ne sont pas constatés.
- le Groupe a opté pour ne pas constater spécifiquement les reports déports sur les opérations à terme.

Sur les exercices présentés, les instruments dérivés de change en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie. Il n'existe pas d'instrument financier ne répondant pas aux critères de couverture.

La présentation de l'exposition au risque de change et de la stratégie en matière de couverture, ainsi que les positions des instruments de couverture en cours au 31 décembre 2024 sont mentionnées au paragraphe 19.5.

1.9 Crédits d'impôt et remboursement d'impôt

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices. Il est imputé sur l'impôt dû au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées.

2 PRODUITS D'EXPLOITATION

2.1 Chiffre d'affaires

La répartition des ventes par activité est la suivante :

	2024			2023	Variation
	CA France	CA Export	Total	Total	%
Activité pharmaceutique	198 114	125 592	323 707	323 723	-0,0%
Activité non pharmaceutique	5 000	6 831	11 831	12 107	-2,3%
MONTANT TOTAL	203 114	132 423	335 537	335 830	-0,1%

Les produits sont comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise,
- leur montant peut être estimé de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente soit recouvré.

L'essentiel du chiffre d'affaires correspond à la vente de produits homéopathiques.

En pratique, le chiffre d'affaires est constaté à la date de livraison des produits.

Les remises accordées aux groupements et pharmaciens sont présentées en diminution du chiffre d'affaires.

Comme indiqué au paragraphe 1.7, une provision est constituée au titre des retours de marchandises et des gracieux, en provisions pour risques et charges.

2.2 Autres produits/autres charges

	2024	2023	Variation
Autres produits	6 300	5 904	-3,7%
Redevances	115	115	0,1%
Gains de change sur opérations commerciales	883	1 133	-22,1%
Produits divers	5 302	4 656	13,9%
Autres charges	(11 678)	(9 701)	+18,9%
Redevances	(5 009)	(4 596)	9,0%
Pertes de change sur opérations commerciales	(1 484)	(1 724)	-13,9%
Charges diverses	(5 185)	(3 381)	53,4%

Les produits divers correspondent d'une part aux remboursements des indemnités de départ à la retraite en 2024 par notre fonds BNP Cardif pour un montant de 2 851 K€ (contre 3 377 K€ en 2023), et d'autre part à des ajustements prix de transfert intra-groupe conformément aux dispositions contractuelles. Ils incluent également la régularisation en 2024 pour 1 638 K€ de la MAP (Mutual Agreement Procedure) US.

Les charges diverses correspondent principalement à des ajustements prix de transfert intra-groupe conformément aux dispositions contractuelles.

3 RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces rémunérations sont constituées des sommes effectivement versées par la société mère aux personnes qui sont à la clôture ou qui ont été dirigeants, administrateurs et/ou mandataires sociaux, au cours de l'exercice clos.

Le total des revenus bruts 2024 s'élève à 2 068 K€ (contre 2 200 K€ en 2023) et se décompose en :

- rémunérations fixes : 1 339 K€,
- rémunérations variables : 377 K€ (elles intègrent l'intéressement, la participation, la prime d'intéressement basée sur le résultat opérationnel du Groupe et sur deux critères extra-financiers et enfin l'abondement au PEE et PERCO),
- honoraires et droits d'auteurs : 0 K€,
- rémunérations allouées aux membres du Conseil : 321 K€,
- avantages en nature : 31 K€.

Il n'y a ni avance, ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction, ni avantage visé par la loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

Pour information, les engagements hors bilan liés aux organes d'administration et de direction sont constitués des avantages postérieurs à l'emploi pour 529 K€ et des avantages à long terme pour 37 K€.

4 EFFECTIF

4.1 Effectif moyen

Les groupes de niveaux sont définis selon la grille de classification de la Convention Nationale de l'Industrie Pharmaceutique. La catégorie cadres correspond essentiellement à la catégorie 3.

	31/12/2024	31/12/2023
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	505	537
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	801	801
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	491	483
Total effectif physique	1 797	1 821
Total effectif en équivalent temps plein	1 733	1 755

4.2 Effectif fin d'année

À titre d'information, l'effectif au 31 décembre 2024 est le suivant :

	31/12/2024	31/12/2023
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	495	526
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	803	808
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	497	487
Effectif inclus dans le PSE	81	128
Total effectif physique	1 876	1 949
Total effectif en équivalent temps plein	1 807	1 872

Au 31 décembre 2024, 81 personnes sont dans le PSE initié en 2020, 9 salariés sont accompagnés en vue d'un reclassement externe et 72 ont rejoint le dispositif de départ en mesures d'âge financé par l'entreprise.

5 RÉSULTAT FINANCIER

	31/12/2024	31/12/2023
Produits de participation	6 519	3 785
Revenus de prêts sur filiales	1 206	1 404
Gains de change	3 928	5 195
Autres produits financiers	1 322	5 181
Produits sur cession de VMP	934	1 364
Reprises de provisions pour dépréciation des participations	2 613	1 639
Reprises de provisions pour risques et charges	6 335	1 819
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	22 857	20 388
Charges d'intérêts	(1 033)	(969)
Pertes de change	(4 096)	(5 438)
Autres charges financières	(312)	(349)
Charges sur cessions de VMP	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations	(1 811)	(4 095)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(3 027)	(6 235)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(10 279)	(17 087)
RÉSULTAT FINANCIER	12 577	3 301

Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des filiales. Le détail par filiale est donné dans le tableau des filiales et participations (cf. paragraphe 4.3.3).

Le résultat net de change correspond à une perte de 168 K€.

En 2024, les autres produits financiers concernent principalement des intérêts sur dépôt à terme et comptes rémunérés et s'élèvent à 1 322 K€ (contre 5 181 K€ en 2023). Cette baisse s'explique par la baisse significative des placements liée à des distributions de dividendes de 199 M€ en 2023 .

Les reprises de provisions en 2024 se composent d'une part de la reprise sur les titres de participation avec notamment la reprise totale de la provision sur les titres ABBI pour 1 750 K€, suite à la cession des titres (cf. paragraphe 4.3.2) et d'une reprise partielle de la provision de BOIRON Pologne pour 540 K€ et d'autre part de la reprise de provision sur le compte courant ABBI pour 6 200 K€.

Il est à noter que le résultat de cession des titres ABBI est constaté en résultat exceptionnel (cf. paragraphe 6), conformément à la réglementation comptable.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation en 2024 s'élèvent à 1 811 K€, essentiellement sur BOIRON SAS en Colombie pour 1 112 K€ et BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS au Brésil pour 680 K€.

Les dotations aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 3 027 K€, dont une provision pour dépréciation des actions propres pour 2 481 K€ et une dotation de provision de 545 K€ sur les titres de placement FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation) contre une reprise de 1 246 K€ en 2023.

6 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2024	2023
Autres charges exceptionnelles	(6 438)	(12 139)
Autres produits exceptionnels	1 681	916
Plus/moins-values nettes sur immobilisations	(9 670)	(167)
• Plus/moins-values sur immobilisations corporelles	6	(7)
• Plus/moins-values sur immobilisations incorporelles	-	-
• Plus/moins-values sur immobilisations financières	(9 677)	-
• Plus/moins-values sur actions auto-détenues	-	(160)
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	(15 619)	10 515
• Dotations aux amortissements et provisions réglementées nettes de reprises	1 100	64
• Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles sur immobilisations nettes de reprises	(255)	(254)
• Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles nettes de reprises	(16 465)	10 706
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(30 047)	(874)

Les coûts de réorganisation en autres charges exceptionnelles sur l'année 2024 s'élèvent à 5 238 K€ contre 10 879 K€ en 2023. En 2023, une provision complémentaire de 799 K€ avait été constatée compte tenu de la réforme des retraites pour les personnes en mesure d'âge. L'essentiel des coûts supportés en 2024 sont couverts par une reprise de provision de 5 885 K€ (idem 2023).

Les autres produits exceptionnels s'élèvent à 1 681 K€ dont 817 K€ liés aux salariés concernés par le PSE 2024 en mesure d'âge de remboursements à recevoir du fonds .

Les dotations dérogatoires nettes des reprises s'élèvent à un produit de 1 356 K€ et les dotations pour hausse des prix nettes de reprises à une charge de 257 K€.

La dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels s'élève en 2024 à un montant de 22 349 K€ correspondant à une estimation des couts de la réorganisation 2024 dont 19 280 K€ de coûts de mesures sociales et 3 458 K€ d'autres coûts d'accompagnement des salariés concernés.

Les moins-values sur actifs financiers sont liées à la cession des titres ABBI, le montant de 9 677 K€ intègre l'incorporation de compte courant en capital réalisé avant la cession pour 7 927 K€, la moins-value de cession nette des reprises de provisions constatées en résultat financier s'élève à 1 727 K€.

7 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat après intéressement, avant impôt et participation	10 917	40 964	(30 047)
Impôt sur les sociétés	788	7 509	(6 720)
Résultat après impôt et avant participation	10 129	33 456	(23 327)
Participation des salariés	0		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	10 129		

L'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice 2024 tient compte du Crédit d'Impôt Recherche de 653 K€ (878 K€ en 2023).

L'impôt sur les sociétés comprend également le remboursement de 536 K€ au titre d'un dégrèvement QPFC (Quote-Part de Frais et Charges sur les années 2015, 2016 et 2017).

La société a appliqué la disposition de la loi Macron permettant aux entreprises qui acquièrent principalement entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2017, certains biens d'équipement amortissables, selon le mode dégressif, de déduire de leur résultat imposable 40% de la valeur d'origine de ces biens. La valeur de la déduction ainsi effectuée sur l'exercice 2024 est de 645 K€ (993 K€ en 2023).

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement l'impact de la provision pour réorganisation 2024 pour un montant de 22 349 K€ (déduite fiscalement à hauteur de 16 515 K€).

8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
Brevets, licences, marques	3 457	-	-	-	3 457
Logiciels	111 437	1 675	-	6 381	119 493
Fonds commerciaux	72 620	-	-	-	72 620
Immobilisations en cours et acomptes	10 717	5 257	-	(6 512)	9 462
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	198 231	6 932	-	(131)	205 032
Amortissements et provisions brevets, licences, marques	(3 392)	(241)	241	-	(3 392)
Amortissements et provisions logiciels	(93 280)	(7 617)	-	-	(100 897)
Amortissements et provisions droits au bail	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions fonds commerciaux	(10 514)	-	-	-	(10 514)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(107 186)	(7 858)	241	-	(114 803)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	91 045	(927)	241	(131)	90 228

Les fonds commerciaux sont essentiellement constitués de fonds commerciaux pour 69 981 K€ et de malis techniques pour 2 639 K€ :

- **DOLISOS, LHF et l'activité BOIRON :**

Fonds commercial DOLISOS (49 414 K€) : consécutif à la fusion-absorption de DOLISOS en 2005.

Les activités de la société LHF (7 019 K€) et de DOLISOS sont totalement intégrées à celles de BOIRON dont elles sont désormais indissociables et indifférenciables.

- **SIBOURG, DOLISOS SANTÉ ANIMALE, LABORATOIRE FERRIER et OROTAR :**

- Fonds commercial SIBOURG (1 356 K€) : consécutif à la fusion réalisée rétroactivement au 1^{er} juillet 1990 de BOIRON et des Laboratoires SIBOURG qui opéraient exclusivement sur Marseille et sa région.

- Fonds commercial DOLISOS SANTÉ ANIMALE (1 368 K€) : consécutif à la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée le 2 mai 2007. Il comprend le fonds commercial DOLISOS SANTÉ ANIMALE pour 534 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 834 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été affecté en totalité extra-comptablement au poste fonds commercial.

- Fonds commercial Laboratoires FERRIER (1 893 K€) : consécutif à la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée le 2 août 2017. Il comprend le fonds commercial des Laboratoires FERRIER pour 88 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 1 805 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été imputé en totalité dans un sous-compte du poste fonds commercial.

- Fonds commercial OROTAR acquis en 2021 pour un montant de 280 K€.

Pour la mise en service de projets, nous constatons une variation de +7 610 K€ avec notamment le projet INDUS +871 K€ (sérialisation Russie), SYMPHONY +1 846 K€ et DIGITAL +789 K€ (construction du portail et site web de la visite médicale).

Les immobilisations en cours et acomptes concernent exclusivement des projets informatiques. Les projets seront amortis à compter de la mise en service de chaque lot indépendant. Les principaux coûts engagés en 2024 liés aux projets en cours à la clôture de l'exercice concernent :

- les évolutions du site de commerce en ligne et le traitement des commandes y afférente : 2 526 K€,
- Les projets de pilotage du contrôle qualité : 631 K€,

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2024 devraient être mises en service courant 2025.

La diminution des immobilisations en cours est essentiellement due à la mise en service du CRM SYMPHONY pour 1 637 K€ et la mise en œuvre d'un premier lot d'évolutions pour le site de commerce en ligne et le traitement des commandes liées pour 1 453 K€.

Les autres diminutions sont essentiellement liées aux mises au rebut.

Comme indiqué au paragraphe 1.2, les fonds commerciaux et les malis techniques sont considérés comme des actifs à durée de vie non limitée et ne sont pas amortis.

La mise en œuvre des tests de dépréciation sur les fonds commerciaux, décrits au paragraphe 1.2, n'a pas conduit à constater de dépréciations sur les exercices présentés.

Les fonds commerciaux sont testés sur la base des fonds de commerce regroupés (cf. supra) , conformément aux règles redéfinies au paragraphe 1.2 :

- DOLISOS, LHF et l'activité BOIRON,
- SIBOURG, DOLISOS SANTÉ ANIMALE et Laboratoires FERRIER.

Comme indiqué au paragraphe 1.2, les frais de développement (hors développements de logiciels) sont constatés en charges. Pour information, les frais de recherche et développement constatés en charges s'élèvent à 6 062 K€ en 2024, contre 5 495 K€ en 2023.

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
Terrains et agencements	43 537	13	-	411	43 960
Constructions et agencements	188 741	552	-	255	189 548
Matériel et outillage	151 331	1 540	(232)	1 856	154 495
Autres immobilisations corporelles	19 129	379	(34)	6	19 481
En-cours et acomptes	7 036	4 192	-	(3 002)	8 226
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	409 774	6 676	(266)	(474)	415 710
Amortissements et provisions :					
Terrains et agencements	(22 045)	(1 496)	-	-	(23 542)
Constructions et agencements	(132 709)	(7 059)	4	-	(139 764)
Matériel et outillage	(112 090)	(7 037)	245	-	(118 881)
Autres immobilisations corporelles	(17 162)	(727)	32	-	(17 857)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(284 006)	(16 319)	282	-	(300 044)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	125 768	(9 643)	16	(474)	115 666

Constructions et agencements :

L'augmentation correspond principalement à des travaux réalisés pour le site de production de Messimy pour 423 K€.

Matériel et outillage :

L'augmentation des immobilisations (y compris immobilisation en cours) est relative à des acquisitions sur le site de Messimy pour 3 188 K€ ; l'investissement le plus significatif étant la mise en service d'une ligne de flacons pour 1 051 K€. Le site de Montévrain pour sa part rassemble 180 K€ d'investissement.

Les immobilisations corporelles encours au 31 décembre 2024 vont être essentiellement mises en service en 2025.

Aucun actif ne faisait l'objet, au 31 décembre 2024, de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

10 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
Titres de participation	125 139	7 927	(9 677)	-	123 389
Créances rattachées	3 744	4 636	(6 556)	-	1 824
Autres immobilisations financières	18 785	2 064	(2)	-	20 847
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES	147 668	14 627	(16 234)	-	146 060
Provisions sur titres	(45 139)	(4 839)	2 647	-	(47 331)
Provisions sur créances	-	-	-	-	-
PROVISIONS	(45 139)	(4 839)	2 647	-	(47 331)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	102 529	9 788	(13 587)	-	98 729

Le détail des titres de participation (brut et net) est donné dans le « tableau des filiales et participations » au paragraphe 4.3.3.

Les mouvements en 2024 des titres de participations sont liés aux augmentations de capital de ABBI pour 7 927 K€, puis la cession de l'ensemble des titres pour 9 677 K€ (cf. paragraphe 4.3.2).

Les mouvements sur les créances rattachées sont relatifs aux opérations de prêts de BOIRON SA auprès de BOIRON Brésil :

- remboursement d'un emprunt de 20 000 KBRL soit 3 727 K€ en janvier 2024,
- mise en œuvre d'un nouvel emprunt de 15 000 KBRL soit 2 813 K€ en janvier 2024 remboursé en décembre 2024.
- mise en œuvre d'un nouvel emprunt de 10 000 KBRL soit 1 822 K€ remboursable en mai 2025.

Les principales évolutions des autres immobilisations financières sont :

- l'acquisition de titres FCPI TURENNE, LBO et SIPAREX pour un montant de 1 165 K€. Le solde à la clôture des FCPI (Fonds commun de placement dans l'innovation) s'élève à 7 109 K€,
- la souscription d'un nouvel emprunt obligataire convertible d'un montant 900 K€ auprès de la société AVEXTRA AG convertible courant 2025. Les actions AVEXTRA AG converties sont présentées en autres immobilisations financières pour un montant de 5 233 K€.

Les titres de participation ont été évalués à la clôture, conformément à la méthode décrite au paragraphe 1.4.

Les mouvements de provisions sur actifs financiers ont été détaillés au paragraphe 5.

11 STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières et autres approvisionnements	17 113	18 262
En-cours produits semi-ouvrés (PSO)	10 968	12 449
Produits finis	36 365	35 932
Marchandises	7 083	7 042
STOCKS ET EN-COURS BRUTS	71 528	73 685
Provisions pour dépréciation	3 706	4 451
STOCKS ET EN-COURS NETS	67 822	69 234

Les stocks nets ont diminué de 1 412 K€. Cette baisse est principalement due à une diminution des PSO, consommables de fabrication et conditionnements.

12 ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

La ventilation des créances et comptes de régularisation actifs bruts est la suivante :

	31/12/2024	Montant à moins de un an	Montant à plus de un an	31/12/2023
Créances rattachées à des participations	1 823	1 823	-	3 743
Prêts	1 083	1 079	5	185
Autres immobilisations financières	32	32	-	32
Avances et acomptes fournisseurs	1 532	1 416	115	3 631
Clients douteux ou litigieux	338	338	-	368
Créances clients	50 155	50 155	-	46 944
Personnel et comptes rattachés	335	335	-	289
Organismes sociaux	-	-	-	-
État, impôts et taxes	8 920	8 855	65	9 655
Groupe et associés	15 199	15 199	-	12 344
Débiteurs divers	4 849	3 386	1 463	5 280
Charges constatées d'avance	4 048	4 048	-	3 672
MONTANT TOTAL	88 313	86 665	1 648	86 143

La créance rattachée à des participations, au 31 décembre 2024, s'élève à 1 823 K€ ; elle correspond au prêt in fine accordé à BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS au Brésil à échéance en mai 2025.

Les créances clients ont augmenté de 3 211 K€. La hausse des créances est liée à la hausse du chiffre d'affaires Groupe et notamment des créances de notre filiale américaine pour un montant de 4 105 K€.

Les clients douteux et litigieux sont provisionnés à hauteur de 228 K€ en 2024 contre 239 K€ en 2023.

Les créances auprès de l'État sont constituées essentiellement de créances en matière de TVA pour 4 009 K€, d'une créance de 4 821 K€ sur l'impôt sur les sociétés 2024 à la suite d'acomptes versés excédentaires.

Groupe et associés : dans le cadre du financement de leurs activités, les avances accordées aux filiales en compte courant sont présentées en autres créances. Le montant des avances accordées s'élève en 2024 à 15 199 K€ contre 12 344 K€ en 2023.

Pour les débiteurs divers, il s'agit principalement d'un produit à recevoir d'indemnités de fin de carrière dans le cadre du PSE pour 2 211 K€, du remboursement à recevoir du fonds de couverture Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) Cardif pour 562 K€ (IDR versées sur décembre 2024) et des rabais, remises et ristournes fournisseurs à recevoir pour 1 956 K€.

Les charges constatées d'avance sont constituées uniquement de charges d'exploitation.

Pour information, le risque client est considéré comme non significatif. Par ailleurs, la société a mis en place une couverture du risque crédit.

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants :

	31/12/2024	31/12/2023
État, impôts et taxes	-	824
Débiteurs divers	4 476	4 417
MONTANT TOTAL	4 476	5 241

Le produit à recevoir constaté en 2023 sur la MAP entre la France et l'Espagne (État, impôts et taxes) a été recouvré en 2024.

Concernant les débiteurs divers, un produit à recevoir au titre du remboursement des indemnités de départ à la retraite des salariés concernés par le PSE et des RRO fournisseurs ont été constatés.

13 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières de placement	26 923	11 614
Disponibilités	27 591	41 487
• Comptes bancaires	27 527	19 765
• Dépôts à terme	-	20 190
• Avances compte courant filiales	-	-
• Autres	64	1 532
MONTANT BRUT	54 514	53 101
Provisions pour dépréciation	-	-
MONTANT NET	54 514	53 101

Les valeurs mobilières de placement sont des produits mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur : OPCVM monétaires en euros ou placements équivalents (certificats de dépôts, comptes à terme...).

Le montant des disponibilités est en très légère augmentation +1 413 K€.

14 MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
Capital	17 545					17 545
Primes d'émission et de conversion	79 876					79 876
Réserve légale	2 201					2 201
Autres réserves	212 506					212 506
Réserve PVL	-					-
Report à nouveau	20 069	(20 069)	19 320			19 320
Résultat	22 689	(22 689)	10 129			10 129
Subventions d'investissements	-					-
Provisions réglementées :	39 095		2 759	(3 858)		37 995
• Provision pour hausse des prix	2 620		350	(94)		2 877
• Amortissements dérogatoires	36 475		2 408	(3 765)		35 118
CAPITAUX PROPRES	393 982	(42 759)	32 207	(3 858)	0	379 572

Le capital social est composé de 17 545 408 actions d'un nominal de 1 euro.

Le montant des dividendes versés en 2024 s'élève à 23 439 K€ au titre des dividendes décidés lors de l'approbation des comptes 2023 en mai 2024, contre 199 M€ en 2023.

Les amortissements dérogatoires sont constatés selon les dispositions décrites au paragraphe 1.3. L'impact des amortissements dérogatoires sur la fiscalité latente est reporté au paragraphe 17.

15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2023	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	31/12/2024
Exploitation	9 331	1 168	(3 052)	(960)	6 487
• Provisions pour risques	174	19	(20)	-	173
• Provisions pour charges	408	-	(61)	(212)	134
• Provisions pour retours	809	334	(809)	-	334
• Provisions pour médailles du travail	5 632	556	(1 291)	-	4 896
• Provisions pour Indemnités Départ Retraite	213	-	(24)	-	189
• Provisions pour litiges	1 942	234	(692)	(748)	736
• Provisions pour perte de change	154	25	(154)	-	25
Financier	100	-	(89)	(11)	(0)
• Provisions pour risques	100	-	(89)	(11)	(0)
Exceptionnel	10 269	22 349	(5 120)	(510)	26 989
• Provisions pour risques	-	-	-	-	-
• Provisions pour charges	10 269	22 349	(5 120)	(510)	26 989
Impôts	-	-	-	-	(0)
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	19 701	23 517	(8 261)	(1 481)	33 475
	Exploitation	1 168	(3 052)	(960)	
	Financier	-	(89)	(11)	
	Exceptionnel	22 349	(5 120)	(510)	

15.1 Provisions pour restructuration

La provision pour charges exceptionnelles est principalement composée d'une dotation de 22 349 K€, qui a été constatée suite à l'annonce d'une réorganisation en novembre 2024 prévoyant la fermeture de 4 établissements et la suppression de postes dans la visite médicale.

Le solde est lié à la provision pour réorganisation 2020 qui s'élève à 4 639 K€ au 31 décembre 2024 contre 10 269 K€ au 31 décembre 2023. La reprise de 5 630 K€ se ventile comme suit :

- reprises utilisées 5 120 K€ en face des coûts engagés en 2024,
- et reprises non utilisées 510 K€.

15.2 Provisions pour retours

La gestion des retours a été optimisée en 2023 et 2024. Les retours sont désormais plus encadrés et plafonnés. Cette évolution nous permet de maîtriser notre taux de retours.

La mise en place des nouvelles règles de gestion a conduit à reprendre une partie de la provision pour retours.

15.3 Provisions pour médailles du travail

Une gratification équivalente à un mois de salaire est versée aux salariés à l'occasion de la remise de leur(s) médaille(s) du travail. Celles-ci sont accordées au terme de vingt, trente, trente-cinq et quarante années de travail, sous condition d'une durée minimum de quinze années d'ancienneté.

Les provisions pour médailles du travail sont déterminées par un actuair, sur la base d'un calcul actuariel en fonction des conditions d'octroi prévues par les accords d'entreprise en vigueur. Pour déterminer la valeur actualisée de cette obligation, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation est effectuée à chaque clôture et tient compte notamment de différentes hypothèses actuarielles telles que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel par catégorie et le taux d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles retenues sont détaillées au paragraphe 19.2. Les écarts actuariels et l'incidence des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat.

L'engagement correspondant, comptabilisé dans les comptes sociaux au 31 décembre 2024, s'élève à 4 896 K€ contre 5 632 K€ en 2023. La variation s'explique principalement par la charge courante de l'exercice de 556 K€, et la reprise liée aux prestations payées sur l'exercice à hauteur de 442 K€. Les variations actuarielles s'élèvent à 457 K€. Il a été comptabilisé une reprise de 392 K€ concernant les salariés impactés par la réorganisation.

La valeur actuelle des prestations futures (VAPF) est étalée linéairement au prorata de l'ancienneté acquise et l'ancienneté totale estimée à la date de la prestation.

15.4 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges portent d'une part sur les litiges avec des salariés : 736 K€ et d'autre part sur un différend commercial qui nous oppose à la société auprès de laquelle nous avons acquis les marques et brevets du dispositif médical relatif à une compresse stérile à effet refroidissant appelée « Alkantis Ice Stérile ». L'analyse effectuée en lien avec nos conseils ne nous a pas conduit à constater de provision sur le différend commercial au 31 décembre 2024 (idem 2023).

15.5 Provisions pour indemnités de fin de carrière

L'entreprise a recours à un actuaire pour l'actualisation de ses engagements.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés (cf. paragraphes 1.7 et 19), à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005. Le montant de la provision (3 702 K€ à l'origine) a été figé, conformément à la réglementation, et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de la provision résiduelle s'élève à 189 K€ au 31 décembre 2024 contre 213 K€ au 31 décembre 2023.

16 EMPRUNTS ET DETTES

	31/12/2024	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et à moins de cinq ans	31/12/2023
Établissements de crédit	518	518	-	759
Emprunts et dettes diverses	34	-	34	56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 442	28 442	-	34 104
Dettes fiscales et sociales :	38 014	38 014	-	38 903
• Personnel et comptes rattachés	22 007	22 007	-	22 583
• Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	13 895	13 895	-	13 983
• Impôt bénéfices	0	-	-	321
• Taxe sur la valeur ajoutée	1	1	-	52
• Obligations cautionnées	0	-	-	0
• Autres impôts	2 111	2 111	-	1 964
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 948	1 948	-	2 016
Autres dettes :	29 293	29 293	-	27 613
• Groupe et associés	27 188	27 188	-	24 832
• Autres dettes	2 105	2 105	-	2 782
Produits constatés d'avance	455	455	-	308
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	98 704	98 670	34	103 760

Les dettes auprès des établissements de crédit concernent les comptes bancaires créditeurs ainsi que les intérêts courus à payer pour un montant de 518 K€.

Les dettes en compte courant des filiales sont présentées en « groupe et associés ».
La baisse des dettes fournisseurs est liée à l'uniformisation des délais de règlement.

Charges à payer incluses dans les postes suivants :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes diverses	0	22
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 019	19 503
Dettes fiscales et sociales	31 573	31 244
Dettes fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	1 000	969
Autres dettes	1 836	2 393
MONTANT TOTAL	49 428	54 130

La variation la plus significative sur les charges à payer est la baisse des charges à payer liées aux dettes fournisseurs -4 484 K€ .

17 SITUATION FISCALE LATENTE

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions réglementées :		
• Provisions pour hausse des prix	(743)	(677)
• Amortissements dérogatoires	(9 069)	(9 420)
CHARGES FISCALES LATENTES	(9 812)	(10 096)
Charges non déductibles temporairement :		
• Participation des salariés	-	352
• Contribution sociale de solidarité des sociétés	130	130
• Autres provisions ⁽¹⁾	1 653	547
• Indemnités Départs Retraite DOLISOS	65	73
GAINS FISCAUX LATENTS	1 848	1 103
RÉSULTAT FISCAL LATENT	(7 964)	(8 993)

(1) Dont la provision pour réorganisation 2024 dont une partie est non déductible fiscalement pour un montant de 8 422 K€ et des produits à recevoir de 2 222 K€ non taxables concernant les indemnités de départ à la retraite des salariés concernés par le PSE (cf. paragraphe 12).

La situation fiscale latente est calculée au 31 décembre 2024 en utilisant les taux d'impôt futurs tels que définis dans le tableau suivant :

2024	2025 et après
25,83%	25,83%

Les impôts différés ne sont pas constatés dans les comptes sociaux, à l'exception de l'impôt différé sur l'engagement de retraite DOLISOS comptabilisé dans les comptes sociaux dans le cadre de la fusion pour un montant de 65 K€ (cf. paragraphe 15.5).

18 INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RÉSULTAT NET

	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres	379 572	393 982
Provision amortissements dérogatoires	(35 118)	(36 475)
Provision pour hausse des prix	(2 877)	(2 620)
Effet fiscal des amortissements dérogatoires ⁽¹⁾	9 069	9 420
Effet fiscal de la provision pour hausse des prix ⁽¹⁾	743	677
CAPITAUX PROPRES HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	351 389	364 983
Résultat net	10 129	22 689
Impact dotation provision hausse des prix	350	1 040
Impact reprise provision hausse des prix	(94)	(62)
Impact dotation aux amortissements dérogatoires	2 408	2 706
Impact reprise aux amortissements dérogatoires	(3 765)	(3 748)
Impact fiscal dotation provision hausse des prix	(90)	(269)
Impact fiscal reprise provision hausse des prix	24	16
Impact fiscal dotation aux amortissements dérogatoires	(622)	(699)
Impact fiscal reprise aux amortissements dérogatoires	972	968
RÉSULTAT NET HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	9 313	22 642

(1) Taux d'impôt retenu 25,83%.

19 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

19.1 Engagements liés aux opérations de croissance externe (acquisitions, cessions) et autres acquisitions d'actifs

Acquisition d'ALKANTIS

Un complément de prix est prévu au contrat sur les acquisitions des marques et brevets :

- en 2023, de 10% du chiffre d'affaires net de remises excédant dix millions d'euros réalisé en 2022 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de deux millions d'euros,
- en 2028, de 10% du chiffre d'affaires net de remises excédant vingt millions d'euros réalisé en 2027 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de quatre millions d'euros.

La société n'a pas réalisé, à ce jour, de chiffre d'affaires, les procédures réglementaires étant en cours. N'envisageant pas d'encaissements futurs avant plusieurs années, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de ce complément de prix car les conditions de comptabilisation ne sont pas remplies à la clôture.

Rappel : les actifs liés à ALKANTIS ont été provisionnés à 100% en 2019.

Aucune provision pour litige n'a été constatée (cf. paragraphe 15.4).

Acquisition de ABB1

Les engagements liés à l'acquisition ont été soldés du fait de la cession.

Une convention d'abandon de créance en compte courant avec clause de retour à meilleure fortune a été conclue pour un montant de 448 K€ non constatée par prudence.

BOIRON Asie

Le 3 septembre 2024, BOIRON société mère a conclu un pacte d'actionnaires avec BOIRON Asia et la société HK CALENDULA MANAGEMENT. Ce pacte d'actionnaires prévoit une obligation de rachat par BOIRON société mère, à l'horizon 2030, des titres de BOIRON Asia détenus par la société HK CALENDULA MANAGEMENT. Cet actionnaire minoritaire détient 15% des actions de BOIRON Asia sans droit de vote, ni dividendes.

19.2 Engagements sociaux – principales hypothèses actuarielles

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,4%	3,4%	3,7%
Revalorisations annuelles des salaires ⁽¹⁾	3,0%	3,0%	3,0%
Taux de charges sociales cadre	46,9%	49,6%	49,2%
Taux de charges sociales non cadre	39,3%	40,4%	39,8%

(1) Hors augmentations différenciées par tranche d'âge.

19.3 Engagements sociaux – indemnités de départ à la retraite

	31/12/2024	31/12/2023
Valeur actuelle	26 507	28 670
Montant comptabilisé (cf. paragraphe 15.5)	(189)	(213)
Engagements de retraite	26 318	28 457
Juste valeur du fonds BNP ⁽¹⁾	(17 029)	(18 812)
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	9 289	9 645

(1) Aucune cotisation versée en 2023 et 2024. La BNP est porteur du fonds.

La valeur actuelle probable des droits acquis a été estimée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

L'évaluation actuarielle des engagements liés aux Indemnités de Départ à la Retraite a été réalisée en application de l'accord de branche étendu le 19 janvier 2004 et tient compte des lois de financement de la Sécurité Sociale votées entre 2007 et 2015. Conformément à ces dispositions, le calcul de l'engagement est effectué pour l'ensemble des salariés en retenant une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié et une prise en compte de l'obligation des droits au prorata des droits acquis.

Pour information, la variation de la valeur actuelle des IDR s'explique par la diminution des engagements sociaux des salariés concernés par la réorganisation 2024 (reprise totale de 3 300 K€ dont 817 K€ pour les départs liés à la mesure d'âge).

Aucune cotisation n'a été versée au fonds en 2024. La diminution du fonds est liée principalement au remboursement des indemnités versées pour 2 086 K€ (contre 2 463 K€ en 2023) et à la fraction du fonds que la société a décidé d'affecter au remboursement des indemnités qui seront versées lors du départ à la retraite des salariés concernés par la mesure d'âge de la réorganisation 2024.

19.4 Engagements sociaux – accord de préparation à la retraite

	31/12/2024	31/12/2023
Valeur actuelle	34 290	42 491
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	34 290	42 491

En créant, dès 1976, un régime facultatif de préparation à la retraite, BOIRON a affirmé sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite, par le biais d'une réduction progressive du temps de travail, sans diminution de salaire.

Le Groupe n'a pas externalisé le financement de l'APR.

Les salariés et l'entreprise ont confirmé leur intérêt vis-à-vis de cette période de transition offerte au moment de ce changement important dans les rythmes de vie, tant pour quitter progressivement des emplois à forte pénibilité que pour faciliter la transmission du savoir-faire des salariés en préparation à la retraite. Cet accord a permis également à l'entreprise de disposer d'une information précieuse quant à la date de départ des salariés bénéficiaires de ce régime et, par conséquent, d'organiser des remplacements.

Tous les trois ans, le régime fait l'objet d'un réexamen par les partenaires sociaux dans l'application de ses modalités. La dernière révision date de septembre 2021.

Les prestations payées s'élèvent à 2 878 K€ en 2024, contre 2 880 K€ en 2023.

Pour information, la baisse de l'engagement APR s'explique principalement par la reprise de l'engagement des personnes concernées par le PSE pour 3 792 K€.

19.5 Autres engagements

Engagements donnés :

	31/12/2024	À moins de un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	31/12/2023
Cautions bancaires ⁽¹⁾	351	-	351	-	478
Cautions sur locations ⁽²⁾	282	7	276	-	229
Cautions fiscales et douanières	775	-	775	-	775
Souscription titres (placements financiers) ⁽³⁾	2 891	1 705	1 186	-	4 056
Instruments sur devises	7 777	7 777	-	-	9 133
MONTANT ENGAGEMENTS DONNÉS	12 076	9 488	2 588	0	14 671

(1) Les cautions bancaires (403 K€ au profit de la Russie).

(2) Les cautions sur locations ont été données principalement pour des filiales (loyer immobilier et loyer voitures).

(3) Investissement total FCPI de 10 000 K€ sur cinq ans, la part d'ores et déjà investie s'élève à 7 109 K€ (cf. paragraphe 10).

Engagements reçus :

	31/12/2024	à moins de un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans	31/12/2023
Garanties immobilières	52	52	-	-	52
Ligne de crédit bancaire	0	-	-	-	0
Instruments sur devises	31 496	31 496	-	-	22 079
MONTANT ENGAGEMENTS REÇUS	31 548	31 548	0	0	22 131

Les garanties immobilières sont données aux filiales. Les engagements indiqués pour les instruments sur devises sont valorisés au cours à terme (cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture).

Instruments sur devises :

Le Groupe BOIRON est exposé à deux types de risques de change :

- un risque de change patrimonial qui provient des participations de BOIRON dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué, mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme,
- un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du Groupe.

Le risque de change sur transactions provient principalement :

- des ventes réalisées en devises locales,
- des besoins de financement de certaines filiales,
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du Groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro.

Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture portent essentiellement sur des couvertures de juste valeur. Leur échéance est inférieure à un an.

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales sont réalisées sur la base des factures émises.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de douze mois.

Les opérations de couverture sont essentiellement des ventes à terme.

Le tableau suivant présente ces instruments pour les contrats de terme (il n'existe pas d'options de change) et pour les principales devises concernées, pour 2024 et 2023.

Les principaux actifs et passifs commerciaux en devises dans les comptes de BOIRON se décomposent comme suit, au 31 décembre 2024 :

Instruments dérivés		31/12/2024			31/12/2024			31/12/2023			31/12/2023		
Devise	Type de contrat	Couvertures commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire			Couvertures commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire		
		Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)
Dollar américain	Contrats à terme	(11 602)	(11 167)	(199)	(13 000)	(12 513)	(164)	(8 270)	(7 484)	101	(2 500)	(2 262)	85
Dollar canadien	Contrats à terme	(797)	(533)	2	(1 000)	(669)	8	(1 309)	(894)	(11)	-	-	-
Forint hongrois	Contrats à terme	-	-	-	250 000	608	(5)	-	-	-	(265 000)	(692)	2
Leu roumain	Contrats à terme	-	-	-	10 500	2 111	6	-	-	-	9 000	1 809	2
Zloty polonais	Contrats à terme	(711)	(166)	(0)	3 500	819	5	(721)	(166)	(3)	670	154	1
Couronne tchèque	Contrats à terme	-	-	-	35 000	1 390	2	(12 118)	(490)	4	31 500	1 274	(18)
Réal brésilien	Contrats à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Francs suisse	Contrats à terme	-	-	-	1 800	1 912	(19)	(267)	(288)	(5)	2 000	2 160	46
Peso colombien	Contrats à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar Hong-Kong	Contrats à terme	(1 959)	(243)	(2)	(33 000)	(4 090)	(62)	(1 352)	(157)	1	(19 000)	(2 201)	29
Rouble russe	Contrats à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL			(12 109)	(200)		(10 433)	(229)		(9 479)	87		241	145

Cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture : la juste valeur est enregistrée dans les comptes, les couvertures sont valorisées au cours de clôture.

20 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2023 et 2024 sont les suivants :

Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge ^{(1) (2)} (Montant HT en K€)	FORVIS MAZARS		GRANT THORNTON	
	2024	2023	2024	2023
Honoraires afférents à la certification des comptes	112	111	96	96
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité ⁽³⁾	31		31	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité - requis par les textes légaux ⁽⁴⁾	12	11	5	5
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité - non requis par les textes légaux ⁽⁴⁾				
TOTAL	155	122	132	101

(1) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable et prises en charge au compte de résultat de ce dernier.

(2) Les honoraires ici présentés sont ceux fournis par les Commissaires aux comptes de BOIRON société mère aux sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation. Ils n'incluent pas les honoraires facturés par leurs réseaux.

(3) Pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce.

(4) Cette rubrique reprend les diligences et prestations rendues par le Commissaire aux comptes.

Elles peuvent être requises par des dispositions légales ou fournies à la demande du Groupe ou de ses filiales.

Les informations données dans ce tableau sont établies en conformité avec le règlement ANC n° 2016-09.

21 ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Il n'a pas été identifié d'autre évènement post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers de BOIRON SA.

22 AUTRES INFORMATIONS

BOIRON, en tant que société tête de Groupe, établit des comptes consolidés. Elle est elle-même consolidée par intégration globale dans les comptes de BOIRON DÉVELOPPEMENT.

Tableau des filiales et participations

Les filiales et participations sont classées par date de création ou date d'acquisition.

Données 2024		Devise	Capital	Capitaux propres hors capital y compris résultat avant affectation des résultats	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis (-)/Prêts et avances reçus (+)	Cautions et avals données	Taux moyen de l'exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Pays	Dénomination sociale		KDev	KDev	en K€	en K€	en K€	en K€		KDev	KDev	en K€
	Filiales (+ de 50% de capital détenu par la société)											
Belgique	UNDA	EUR	62	369	11 359	434	458			0	(23)	
Italie	LABORATOIRES BOIRON	EUR	2 500	9 780	624	624	5 122			28 665	300	999
Etats-Unis	BOIRON USA	USD	33 588	(2)	29 837	29 837	(5 873)		0,92389	0	0	1 386
Espagne	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA	EUR	1 099	1 887	2 295	2 295	679	152		14 682	89	306
Canada	BOIRON CANADA	CAD	2 395	749	1 614	1 614	(594)		0,67471	22 427	(459)	516
France	BOIRON CARAIBES	EUR	1 660	2 682	1 898	1 898	3 865			5 872	417	498
Rép.Tchèque	BOIRON CZ	CZK	3 600	84 411	99	99	1 506		0,03981	205 550	14 175	397
Slovaquie	BOIRON SK	EUR	406	403	390	390	(680)			3 639	161	
Pologne	BOIRON SP	PLN	30 099	(7 195)	7 320	5 346	1 266		0,23225	34 479	2 040	
Roumanie	BOIRON RO	RON	15 080	32 750	3 141	3 141	2 908		0,20102	68 703	10 612	804
Tunisie	BOIRON TN	TND	105	2 485	84	84			0,29654	5 836	242	
Hongrie	BOIRON	HUF	1 090 000	(907 308)	3 359	444	(288)	130	0,00253	811 664	4 844	
Russie	BOIRON	RUB	827 000	580 679	13 775	13 775		351	0,00992	1 966 080	142 863	1 017
Brésil	BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS	BRL	20 200	(4 065)	19 864	2 479			0,17158	56 291	(896)	
France	LES EDITIONS SIMILIA	EUR	43	(28)	753	58	(34)			72	(44)	
Suisse	BOIRON	CHF	1 900	233	2 505	2 505	2 245		1,04973	358	77	
France	BOIRON	EUR	555	1 906	555	555	2 485			4 296	336	341
Bulgarie	BOIRON BG	BGN	650	4 542	332	332	2 413		0,51130	19 181	1 458	256
Portugal	BOIRON	EUR	400	263	400	400	(1 780)			5 248	113	
Belgique	BOIRON	EUR	11 019	(4 867)	11 019	10 384	4 024			12 240	146	
Inde	BOIRON LABORATORIES	INR	377 005	(327 421)	4 764	0			0,01104	0	10 061	
Colombie	BOIRON SAS	COP	18 400 000	(14 283 231)	4 563	919	(2 252)		0,00023	17 890 945	(4 788 010)	
Asie	BOIRON ASIA	HKD	4 328	(1 916)	500	0	(3 698)		0,11841	64 435	(2 125)	
Allemagne	BOIRON	EUR	511	(457)	717	0						(1)
France	C.D.F.H.	EUR	208	(59)	208	208	6			452	(167)	
France	C.E.D.H.	EUR	1 358	168	1 416	1 416	211			2 348	41	